

RÈGLEMENT RÉGIONAL FÉMININ ROUTE 2024

1 / Obligations de participation aux épreuves :

Pour les U15/U17/U19 et Seniors :

Dès lors qu'une épreuve Féminines est organisée en Bretagne le dimanche ou un jour férié, les **Féminines ne peuvent pas participer aux épreuves masculines la veille, le jour et le lendemain** si elles ne participent pas à la course féminine, à l'exception d'une organisation du club d'appartenance de celles-ci.
Le cas échéant, la sanction suivante sera appliquée :

→ G6 - catégorie ou jour de course non autorisé - 17€ et mise hors course

Suite au vote électronique du Conseil d'Administration intervenu du 21 au 28.03.24, les féminines titulaires d'une licence de catégorie Élite ou Open 1, n'ont plus l'obligation de faire une demande de dérogation pour participer à une épreuve Hommes qui se déroule en même temps qu'une épreuve régionale Femmes (ne concerne pas les épreuves de la Coupe de Bretagne Femmes 2024 et du Championnat de Bretagne 2024).

La seule condition requise pour déroger à la procédure de demande de dérogation est que l'épreuve Femme propose un kilométrage inférieur à 80 kilomètres.

Épreuves de la Coupe de Bretagne Femmes 2024 :

Dès lors qu'une épreuve Féminines comptant pour la coupe de Bretagne est organisée, les féminines ne pourront pas participer aux épreuves masculines **en Bretagne et Comité Régionaux limitrophes (Normandie, Pays de la Loire) le jour, la veille et le lendemain** si elles ne participent pas à l'épreuve comptant pour la Coupe de Bretagne.

Championnat de Bretagne 2024 :

Les féminines toutes catégories confondues, y compris les U15/U17, devront OBLIGATOIREMENT participer au Championnat de Bretagne, sinon elles ne pourront participer à aucune autre épreuve la veille, le jour et le lendemain. (sauf sélection régionale N1, N2 et équipe de France)

Les Championnats Départementaux féminins sont ouverts à toutes les féminines et non limités aux féminines du département concerné.

2 / Dérogation :

A titre exceptionnel, il est possible de solliciter **une dérogation** ([téléchargeable ici](#)) qui pourra être accordée pour les féminines **U19 et Seniors**, en phase de préparation spécifique pour un objectif national ou international et cas particuliers :

- 2 dérogations pour la saison 2024
- 1 dérogation supplémentaire, donc 3 pour la saison 2024, pour les licenciées qui résident hors Bretagne

Il faudra que cette demande soit validée par le Manager Technique Territorial, puis par la Commission Féminines

Ces dérogations devront obligatoirement être adressées, par mail au Comité Régional (contact@ffc-bretagne.com) dans un délai de **8 jours minimum avant l'épreuve**.

3 / Catégories imposées 2024

- Les licenciées "Élites" sont les féminines concernées par la catégorie imposée FFC
- Les licenciés "Open" sont les féminines ayant au moins 20 points FFC
- La Commission Féminines se réunira mi-mai afin de monter en catégorie les féminines repérées en supériorité manifeste en début de saison.

Les féminines appartenant à un groupe sportif UCI ne sont pas concernées par les points 1 et 2.